



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
27/04/2026

Date d'affichage
27/04/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOUET Benoit.

Etaient présents :

Mme AUBRÉE Loreena, Mme BOUCHER Sylvie, M. BOUET Benoit, Mme BRODIN Manuela, M. COUREL Francis, M. DESERT Cyrille, M. DHOMMEE Thierry, Mme DUTOT Catherine, Mme FUSSIEN Catherine, Mme HURAY Nathalie, M. JARZEBOWSKI Léonard, M. MASSON Vincent, M. MOTTE Manuel, M. SIARD Benjamin

Procuration(s) :

Mme COLOMBIER Dominique donne pouvoir à Mme HURAY Nathalie

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme COLOMBIER Dominique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BOUCHER Sylvie

Numéro interne de l'acte : 27/2026

Objet : Composition des commissions communales

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22,

Considérant la nécessité de constituer des commissions municipales afin d'assurer le bon fonctionnement des affaires communales,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décidé :

Article 1 : Création des commissions

Il est créé les commissions municipales suivantes :

- Commission de l'urbanisme et développement durable
- Commission des travaux
- Commission fiscalité et économie
- Commission prévention et sécurité
- Commission enseignement et école
- Commission action sociale
- Commission culture et communication
- Commission contrat et entretien

MAIRIE

2621 Chemin de la Vierge
27500 CORNEVILLE SUR RISLE
tel : 02.32.57.00.44

mail : secretariat@corneville-sur-risle.fr

Article 2 : Composition

Commission de l'urbanisme et développement durable :

Chemin de randonnée - Fleurissement - Mobilité - Natura 2000 - Parc des Boucles de la Seine Normande -
Précoval

Présidente : Sylvie BOUCHER

Membres : Loreena AUBREE - Catherine DUTOT - Manuela BRODIN - Francis COUREL - Léonard JARZEBOWSKI

Commission travaux :

Travaux des bâtiments - Travaux de voirie - Création d'une aire de camping car - Cimetière

Président : Francis COUREL

Membres : Vincent MASSON - Catherine FUSSIEN - Manuel MOTTE - Thierry DHOMMEE

Commission fiscalité et économie :

Finances - Budget - Patrimoine - Prêt

Président : Benoit BOUET

Membres : Thierry DHOMMEE - Catherine FUSSIEN - Manuel MOTTE - Catherine DUTOT

Commission prévention et sécurité

Défense incendie - Campagne voisins vigilants - sécurité routière

Président : Francis COUREL

Membres : Vincent MASSON - Benjamin SIARD

Commission enseignement et école

Présidente : Nathalie HURAY

Membres : Loreena AUBREE - Francis COUREL - Léonard JARZEBOWSKI - Cyrille DESERT

Commission action sociale

Lien social avec la population - Soutien à la population - Repas des Aînés - Associations

Présidente : Nathalie HURAY

Membres : Dominique COLOMBIER - Manuela BRODIN - Sylvie BOUCHER

Commission culture et communication

Renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes - Modernisation du site internet - Création d'une application mobile - Poursuite du bulletin communal - Développement de projet culturel ou sportif

Présidente : Nathalie HURAY

Membres : Loreena AUBREE - Manuela BRODIN - Catherine FUSSIEN - Cyrille DESERT

Commission contrat et entretien

Entretien des bâtiments - Contrats de maintenance - (Téléphonie - SIEGE 27 - Eure Normandie Numérique...) - Entretien des espaces publics - Gestion du personnel - Marchés publics

Président : Vincent MASSON

Membres : Manuel MOTTE - Catherine FUSSIEN - Francis COUREL - Benjamin SIARD

Article 3 : Fonctionnement

Les commissions se réunissent sur convocation de leur président et émettent des avis consultatifs sur les affaires relevant de leur compétence.

MAIRIE

2621 Chemin de la Vierge
27500 CORNEVILLE SUR RISLE
tel : 02.32.57.00.44

mail : secretariat@corneville-sur-risle.fr

Article 4 : Durée

La composition des commissions est valable pour la durée du mandat municipal, sauf modification décidée par le Conseil Municipal

Article 5 : Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CORNEVILLE SUR RISLE
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Mention des voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ;
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou implicite au recours gracieux.